

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 30 avril 2004
(convocation du 19 avril 2004)

Aujourd'hui Vendredi Trente Avril Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BRON Jean-Charles, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, Mme CHARBIT-BONNATERRE Myriam, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvere, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BENOIT à M. MOULINIER (à compter de 10 h 10)
M. BOBET Patrick à M. MANSENCAL Alain
M. BRANA Pierre à Mlle COUTANCEAU Emilie
M. BROQUA Michel à M. GUICHARD Max
M. DUCHENE Michel à M. DUCASSOU Dominique
Mme FAYET Véronique à Mme TOUTON Elisabeth
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel
M. VALADE Jacques à Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia
M. BAUDRY Claude à Mme CHARBIT-BONNATERRE Myriam
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel
M. BOCCHIO Claude à M. MARTIN Hugues
M. BREILLAT Jacques à M. REBIERE André
Mme CASTANET Anne à Mme DESSERTINE Laurence
M. CASTEX Régis à M. CAZABONNE Alain
M. DOUGADOS Daniel à Mme DE FRANCOIS Béatrice

Mme FAORO Michèle à M. MONCASSIN Alain
M. FAVROUL à M. SOUBIRAN Claude (jusqu'à 10 h 15)
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas
M. FERILLOT Michel à M. ANZIANI Alain
M. GELLE Thierry à M. REBIERE André (jusqu'à 10 h 00)
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. GUICHOUX Jacques à M. GUILLEMOTEAU Patrick
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. JOUVE Serge à Mme DUMONT Dominique
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANGON Jacques à Mme CAZALET Anne-Marie
Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles
Mme PALVADEAU Chrystèle à Mme PUJO Colette
M. ROUSSET à Mme CARTRON Françoise (jusqu'à 10 h 15)
Mme WALRYCK Anne à M. MERCHERZ Jean

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés Publics - Mission Tramway - Construction du tramway 1ère phase -
Marché de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des
travailleurs - Marché n°99/148 U - Avenant n°2 - Autorisation**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par marché n° 99/148 U, la société COSSEC s'est vu e confier par la Communauté urbaine de Bordeaux, la mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS) pour la construction de la première phase du tramway pour un montant, tranche ferme plus tranche conditionnelle, de 328 680, 08€ HT.

Par avenant n°1 du 17 mai 2002, d'un montant de 32 850 € HT, les prestations confiées à COSSEC ont été redéfinies pour tenir compte de la modification des ouvrages et de l'augmentation de la durée de la mission avec une fin des travaux envisagée à l'automne 2003, étant précisé que ces prestations s'achèveront après la levée de la dernière réserve du dernier ouvrage réalisé.

Le calendrier actuel fait ressortir que les travaux des lignes B et C et du parc relais Buttinière se prolongent jusqu'en février 2004 alors que les travaux du parc relais Arts et Métiers ont dû être en partie interrompus suite à un sinistre. La fin de ce chantier, après démolition et reconstruction des éléments non conformes, est prévue en septembre 2004.

La Communauté urbaine maître d'ouvrage a une obligation légale de donner au coordonnateur SPS les moyens d'assurer sa mission. Pour ce faire, le coordonnateur se doit d'être présent sur le chantier, d'assister aux réunions de chantier et de présider une séance de C.I.S.S.C.T. supplémentaire.

Il y a donc lieu de modifier à nouveau le calendrier d'intervention du coordonnateur SPS durant la phase « réalisation » du marché objet de sa tranche conditionnelle par une prolongation de 9 mois de sa durée et de contractualiser également l'incidence financière conséquente.

Pour tenir compte du décalage de la livraison du parc relais Arts et Métiers, la mission "dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage" sera scindée en deux sans augmentation de son coût.

L'augmentation de la durée de la mission se traduit comme suit :

- 2 jours par semaine sur les 10 semaines jusqu'à fin février 2004,
- 1 jour par semaine sur les 20 semaines suivantes, soit 48 jours de mission supplémentaires, ce qui correspond à un montant, en prix base marché, de :
 $48 \times 457,34 \text{ € HT} = 21\,952,32 \text{ € HT}$ soit 6,67 % du montant initial du marché.

Le montant initial du marché était de : 328 680,08 € HT

Après l'avenant n°1 il a été porté à : 361 530,08 € HT

A l'issue de l'avenant n°2 il sera de : 383 482,40 € HT

Le montant cumulé des 2 avenants dépassant 5% du marché initial, la Commission d'appel d'offres a été saisie pour avis. Réunie le 24 mars 2004, elle a émis un avis favorable.

En application des articles L2121-12 et 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet d'avenant est à la disposition des conseillers communautaires qui peuvent venir le consulter au service des Marchés Publics.

Aussi, compte tenu des éléments évoqués ci-dessus, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner cet avenant et autoriser M. le Président :

- à signer l'avenant n° 2 au marché n° 99/148 U pour une plus value de 21 952,32 € HT soit 26 254,97 € TTC et portant le nouveau montant du marché à 383 482,40 € HT soit 458 644,95 € TTC, et prolonger la durée d'exécution de ce marché,
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 30 avril 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
13 MAI 2004**

M. ALAIN CAZABONNE

